

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF112

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. de Courson

-----

### ARTICLE 4 TERDECIES

I. – Après l’alinéa 3, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Le a *bis* du 1° est complété par les mots : »se rapportant aux habitations en application du règlement national d’urbanisme et telles que définies au 2° de l’article R. 151-28 du code de l’urbanisme. »

II. – À l’alinéa 4, après le mot « comportant », insérer les mots :

« un ou »

III. – Compléter cet article par les alinéas suivants :

« I. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

« II. – Le I n’est applicable qu’aux sommes venant en déduction de l’impôt dû. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter des précisions juridiques importantes à l’amendement adopté par le Sénat, modifiant l’article introduit par l’Assemblée nationale.